



Quelques jours après les manifestations du mardi 22 septembre à l'appel du MRC de l'opposant Maurice Kamto, la pression continue contre l'opposition. Près de 600 personnes restent en garde à vue, selon le « collectif d'avocats feu Maître Sylvain Suop ». Dans un communiqué publié vendredi, le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale, le Redhac, avance pour sa part le chiffre de plus de 400 interpellations. Aucun chiffre officiel n'a été communiqué par les autorités pour le moment. Dans un communiqué publié vendredi soir, le gouvernement déclare seulement qu' « un certain nombre d'arrestations ont été effectuées ».

RFI

Depuis la nuit de dimanche à lundi, Maurice Kamto est bloqué chez lui, avec plusieurs dizaines de militants. Sa villa est toujours encerclée par les forces de l'ordre. Alain Fogué, le trésorier du MRC, et Bibou Nissack, le porte-parole, sont toujours en garde à vue dans les locaux du SED, le secrétariat d'Etat à la Défense.

Selon Maître Emmanuel Simh, l'avocat du MRC, d'autres leaders se cachent comme Albert Nzongang, le conseiller spécial de Maurice Kamto, Jean-Pierre Boutché, secrétaire régional du parti pour l'Extrême Nord ou encore André Tassa pour l'Ouest.

Dans cette région de l'Ouest, à Bafoussam, un avocat Me Jean-Jacques Kengné a été interpellé jeudi avant d'être transféré au SED, à Yaoundé.

A Yaoundé, où la police a procédé à des perquisitions dans une dizaine de domiciles de cadres du MRC, en l'absence de leurs avocats, regrette Me Simh qui dénonce « *le harcèlement et l'arbitraire* ».

« *Des personnes ont été victimes de violences, de traitements inhumains et dégradants par les éléments des forces de sécurité* », déplore pour sa part le Redhac. L'organisation de défense des droits de l'homme exige « *la libération des personnes arrêtées dans le cadre de cette manifestation pacifique* ».

Vendredi soir, dans un communiqué, le MRC a dénoncé « *une situation d'une extrême gravité* », parlant de « *chasse à l'homme* » et demandant également « *la libération immédiate des personnes arrêtées* ».

Le gouvernement camerounais a rétorqué dans un communiqué que « *certains organisateurs de cette aventure insurrectionnelle répondront de leurs actes devant la justice. La situation du leader du MRC fait l'objet d'un examen attentif par les instances judiciaires compétentes (...) tout comme celle du parti MRC (...) par le Ministère de l'Administration Territoriale* ».